

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

LE HAILLAN - Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) "Le Parc du Ruisseau" - Emprises communautaires d'une superficie totale de 5 110 m² - Cession à la Commune du Haillan - Autorisations - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble du Haillan, la Communauté Urbaine de Bordeaux a procédé à l'acquisition d'un ensemble foncier de 5 110 m² lors de la pose d'un collecteur d'eaux usées le long du ruisseau Le Haillan et en prévision de son affectation au futur « Parc du Ruisseau ».

La maîtrise définitive de l'assiette foncière arrêtée dans le cadre de la gestion du ruisseau et de la mise en valeur des berges entre l'avenue de la République et la rue Hustin étant aujourd'hui terminée, il convient donc de rétrocéder à la Commune du Haillan l'intégralité de l'emprise soit une superficie totale de 5 110 m² constituée des parcelles cadastrées section AK n° 9, 11, 147, 234, 297, 301, 304, 309, 311, 314, 317, 320, 323, 326, 331, 335, 338, 341, 343, 346, 350 et du demi lit du ruisseau cadastré moyennant un prix de 430 000 euros net vendeur qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine.

De plus une emprise totale de 4 115 m² sera grevée par une servitude d'assainissement accordée gratuitement à la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les parcelles cadastrées section AK n° 9, 10, 11, 22, 147, 234, 237, 301, 304, 309, 311, 314, 317, 320, 323, 326, 331, 335, 338, 341, 343, 346 et 350.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable en vue de la cession à la Commune du Haillan d'un ensemble foncier de 5 110 m², sis le long du ruisseau Le Haillan, entre l'avenue de la République et la rue Hustin au HAILLAN, cadastré section AK n° 9, 11, 147, 234, 297, 301, 304, 309, 311, 314, 317, 320, 323, 326, 331, 335, 338, 341, 343, 346, 350 et du demi lit du ruisseau cadastré moyennant un prix de 430 000 euros net vendeur qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine

- à instaurer une servitude gratuite d'assainissement au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur une emprise totale de 4 115 m² concernant les parcelles section AK n°9, 10, 11, 22, 147, 234, 237, 301, 304, 309, 311, 314, 317, 320, 323, 326, 331, 335, 338, 341, 343, 346 et 350

- à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette acquisition.

B - DECIDER

Que le montant de cette recette sera imputée au budget principal de l'exercice en cours : Chapitre77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 28 JANVIER 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2010</p>
--

M. JEAN TOUZEAU